



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16020260

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

28-01-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
Greffier

division TOURNAI

du Greffier
AI

N° d'entreprise : 0425.176.239

Dénomination (en entier) : **LA COMINOISE**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Place Sainte-Anne 14
7780 Comines-Warneton (Comines)Objet de l'acte : **SPRL: réduction du capital social**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Marc Vanstaen, notaire associé à la résidence de COMINES, en date du 21/01/2016, qui sera enregistré dans le délai légal, que l'associé unique exerçant les prérogatives de l'assemblée générale a pris les décisions suivantes, ci-après reprises par extrait :

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société, à concurrence de quarante mille huit cent, nonante-quatre euros quarante-cinq cents (€ 40 894.45), pour le ramener du montant actuel soit cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros quarante-cinq cents (€ 59 484.45), au montant nouveau de dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00), sans annulation de titres.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts :

« Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00), représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales sans désignation de valeur nominale, dont chacune représente un deux mille quatre centième (1/2.400^{ème}) du capital. »

Deuxième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au gérant pour exécuter les résolutions prises ci-dessus et au Notaire pour établir, signer et déposer au greffe du tribunal de commerce compétent, le texte coordonné des statuts.

Pièces déposées conjointement : expédition de l'acte – statuts coordonnés

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE,

Jean-Marc Vanstaen, Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2016 - Annexes du Moniteur belge